

VILLE DE PONTARLIER
REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Interdiction de circulation rue des Anciens Combattants et Victimes de Guerre le lundi 12 janvier 2026.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande du service de la DEA de la CCGP afin d'interdire la circulation, rue des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, pour réaliser des travaux sur un ouvrage d'assainissement, rue des Anciens Combattants et Victimes de Guerre le lundi 12 janvier 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

A R R E T E

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Lundi 12 janvier 2026, de 7 h 30 à 10 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- Rue des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : entre la sortie du rond-point des rues des Lavaux / Doubs / Morteau et le quai du Petit Cours.

Les véhicules seront déviés par la rue de Doubs ou la rue Jeanne d'Arc.

Les voies de circulation place Cretin et rue Jeanne d'Arc en direction de la place Jules Pagnier seront neutralisées.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation qui découlent du présent arrêté seront mis en place par les agents de la DEA.

.../...

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 6 janvier 2026

- ✓ 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police Nationale
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. DEA
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à
la Citoyenneté,